

Conseil Municipal du 13 février 2024

Extrait du registre des délibérations

D 6-1/2024

Foncier

Domaine et
patrimoine

Actes de cession
du domaine privé
communal
Transfert à la MEL
de la parcelle du
domaine privé
communal
cadastrée A5
partielle dans le
cadre d'un projet
d'aménagement de
voirie avenue du
Maréchal de Lattre
de Tassigny

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 07 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC (à partir de 19h54), M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX
M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK (*jusque 19h54*)
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à M LE NEINDRE
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M GARCIA
M. RENOUF ayant donné procuration à Mme DUVAUX
Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Dans le cadre d'une opération d'aménagement pour la sécurisation de la voirie avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny lieu-dit « le Corbeau », la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire d'une partie du foncier communal actuellement ouvert sur le domaine public.
La parcelle concernée est reprise au cadastre sous le numéro A5 pour une superficie totale de 63m².

Il s'agit d'un aménagement d'espace public d'intérêt général. Il se traduit sur ce tronçon par un élargissement de la voirie avec création d'un terre-plein central, qui permettra la sécurisation de la desserte de bus, le maintien d'un trottoir sécurisé pour les piétons, la sécurisation de la traversée piétonne.

Le transfert de cette parcelle est consenti à titre gratuit au regard du caractère d'intérêt général et de l'enjeu de sécurisation de ce secteur.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'aménagement et l'entretien de ladite parcelle Européenne de Lille.

Les frais inhérents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur (Métropole Européenne de Lille).

Vu l'article [L. 2241-1](#) du CGCT qui prévoit que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu la possibilité pour une collectivité de céder gratuitement ou à un prix inférieur à sa valeur d'un bien, uniquement si la cession à une autre personne publique ou une personne privée est justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes (CE 3 novembre 1997, Commune de Fougerolles, n°169473).

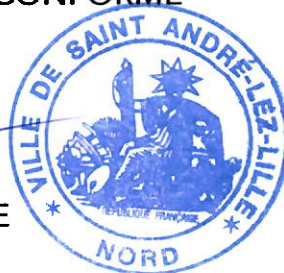
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **ENTERINE** le projet de transfert d'une partie de parcelle communale vers le domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée A5 partielle pour un total de 63m² situé avenue du maréchal de Lattre de Tassigny,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tout acte afférent ;
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,**



Elisabeth MASSE



Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX